

93^e

Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des communes Neuchâtelaises

**Vendredi 10 mai 2019 à 18h00,
Chézard-St-Martin**

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Cédric Cuanillon	Président du Conseil communal de la commune de Val-de-Ruz, mais aussi représentant de l'ACN.
M. Pierre Leu	Chef du Service des communes.
M. Pierre-Yves Benoit	Adjoint au chef du Service des communes.

Mme Sylvie Gattolliat Secrétaire du Service des communes est excusée.

La Société des Magistrats, Fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel (SMF) siégeant en même temps n'a par conséquent pas été invitée.

La présidente remercie les Autorités communales de Val-de-Ruz de leur accueil, ainsi que nos collègues, Mme Sarah Staub et Mme Maria Vivone Beausire pour leur contribution active à l'organisation de cette assemblée.

1. Appel

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître 28 membres présents, sur 103. La plupart des absents sont excusés.

La présidente excuse encore ses collègues du comité Mme Caroline Gaspar et M. Daniel Schwaar.

2. Ordre du jour

La présidente demande si l'ordre du jour tel que présenté dans la convocation suscite des remarques ou modifications. Ce n'est pas le cas ; il est ainsi accepté par un vote à main levée.

3. Procès-verbal de la 92^{ème} Assemblée générale du 25 mai 2018 aux Planchettes

La présidente indique que le dernier PV a été adressé avec la convocation et demande si un membre en souhaite sa lecture. Ce n'est pas le cas.



M. Godat indique qu'il y a une erreur de plume concernant les recettes de l'exercice comptable 2017. En effet, il s'agit de CHF 5'173.20 au lieu de CHF 5'73.20 mentionnés dans le PV. Après cette correction apportée, la présidente propose d'accepter le PV par un vote à main levée. Elle remercie son auteure.

4. Rapports

a) Rapport de la présidente

La présidente s'excuse de ne pas avoir été trop active cette année. Elle estime avoir eu de la chance de pouvoir s'appuyer sur les membres du comité afin de mener à bien le projet de la création de l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP). Elle est d'avis que l'Association faïtière est une grande étape qui permettra très certainement d'être mieux représenté au niveau de Prévoyance.ne et auprès d'autres instances cantonales.

La SAFCN continuera de faire au mieux pour favoriser les échanges entre les différents acteurs de notre profession, surtout en ces temps de « fusionnisme aigüe ».

La présidente rappelle qu'elle entame sa 13^{ème} année de présidence sous réserve d'un nouveau/nouvelle président/e. Elle est très reconnaissante à l'égard des membres de la SAFCN pour la confiance témoignée chaque année. Cependant, elle pense qu'un renouvellement ne ferait pas de mal. Elle invite l'assemblée à y réfléchir. L'idéal serait d'avoir une personne qui viendrait se joindre au comité et qui pourrait prendre sa place prochainement. Elle reste volontiers à disposition pendant la soirée pour en discuter en cas d'intérêt.

Elle profite de remercier tous ses collègues du comité pour leur engagement au sein de notre Société, mais aussi les membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à notre tâche. Ses remerciements s'adressent également à tous les membres de notre Société qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations. L'union fait la force et elle espère qu'avec l'Association faïtière on le sera encore plus.

b) Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Anne-Lise Monard, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par M. Sandro Tamburini et Mme Anne Cosandier de la commune de La Grande Béroche. M. Tamburini délivre un message qui est intégralement repris ci-dessous.

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2018 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, les soussignés ont procédé, en date du 9 mai 2019, à la vérification des comptes de l'exercice 2018.

Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable.

Les pièces justificatives nous ont été présentées.

Quant au compte de pertes et profits, il a été examiné par divers sondages.

Le total des recettes s'élève à CHF 4'922.90

Le total des dépenses s'élève à CHF 3'385.55

Laissant un excédent de recettes de CHF 1'537.35

Assemblée générale de la SAFCN, vendredi 10 mai 2019 à Chézard-St-Martin

Cet excédent de recettes est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 20'387.65 au 31.12.2018.

En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons

- 1. d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils vous ont été commentés*
- 2. de donner décharge à Mme Anne-Lise Monard ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli.*

La présidente remercie les vérificateurs de compte pour leur dévouement à cette tâche de contrôle ainsi qu'à Anne-Lise Monard pour son précieux travail.

5. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

La présidente demande s'il y a des questions concernant les différents rapports transmis. Ce n'est pas le cas ils sont dès lors adoptés par un applaudissement.

6. Mutations/admissions

a) Admissions :

Bregnard Adrien, La Grande Béroche qui se lève, Currit Pierre-André, La Sagne, Vermot Florence, La Sagne, tous deux excusés.

La présidente précise que le tutoiement est de coutume entre les membres de la Société.

b) Démissions

Beiner Valérie, Val-de-Ruz, Boillod Yanick, La Tène, Challandes Isalyne, La Tène, Cirstea Isabelle, La Grande Béroche, Dubois Fabienne, Valangin, Marti Sabrina, Cortaillod, Persoz Christian, Le Landeron, Stauffer Béatrice Val-de-Ruz, Tomic Malissa, La Tène, Zbinden Frédy, La Tène, Christina Rodriguez, Cressier.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

103 membres, dont :

- **71** membres actifs
- **6** membres honoraires actifs
- **20** membres honoraires non actifs
- **6** membres libres

La présidente encourage vivement à ce que les membres de la SAFCN parlent de la société lorsque de nouveaux collaborateurs sont engagés au sein des communes. C'est ainsi que la société pourra perdurer.

7. Elections statutaires

- a) Election d'un représentant du district de Boudry, en remplacement de Mme Isabelle Cirstea démissionnaire : proposition du comité M. Damien Schaer, Commune de Milvignes.**

La présidente demande s'il y a une autre proposition ; ce n'est pas le cas dès lors cette élection est acceptée. M. Schaer assumera la fonction de caissier au sein du comité. Elle remercie vivement ce dernier.

b) Election d'un représentant du district du Locle en remplacement de Mme Anne-Lise Monard démissionnaire.

La présidente, n'ayant reçu aucune proposition, demande si quelqu'un souhaite reprendre la place de Mme Monard. Ce n'est pas le cas mais la présidente rappelle que l'éventuel/le candidat/e ne doit pas forcément venir du district du Locle.

La présidente remercie chaleureusement Mme Monard pour sa fidélité : elle aura siégé durant 12 ans au comité ! Elle lui remet un petit présent et lui souhaite encore une très belle retraite bien méritée.

c) Réélection du comité et de la Présidence.

Concernant la présidence personne ne souhaite reprendre cette fonction mais la présidente invite l'assemblée à y réfléchir car elle ne souhaite pas siéger encore des années au sein du comité. Le comité ainsi que la présidente sont réélus par acclamation.

d) Nomination d'un membre pour 50 ans de sociétariat : M. Robert Perrinjaquet

Malheureusement, M. Perrinjaquet n'est pas présent en raison d'un problème de santé. Il transmet ses bonnes salutations à tous ainsi que son enthousiasme quant à la création de l'Association faïtière.

M. Clovis Fahrni demande si le comité connaît les raisons qui ont poussé les employés communaux de La Tène à démissionner de la Société. La présidente indique qu'il est possible que l'employeur ne prenne plus en charge les frais de cotisations mais que ce n'est qu'une supposition. M. Fahrni précise aussi que de nombreux nouveaux collaborateurs n'ont pas connaissance de la Société et qu'il faudrait peut-être faire une petite piqûre de rappel aux communes pour rappeler l'existence de la SAFCN. La présidente le remercie pour cette intervention et en prend bonne note.

8. Adhésion à l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)

Le groupe de travail (composé de membres de la SMF, de la Société des Officiers d'Etat civil et de la SAFCN) a participé à de nombreuses séances afin de pouvoir mener ce projet à bien. Et aujourd'hui, c'est le grand jour quant à la création de l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF2CP). Pour la SAFCN, c'est Maria Vivone Beausire qui a participé au groupe de travail. La présidente la remercie vivement ! Avant de lui céder la parole pour qu'elle puisse présenter le projet, la présidente remercie également Patrice Godat qui s'est également engagé dans le processus ; elle lui offre un petit présent.

Mme Vivone Beausire rappelle que la SAFCN n'a pas souhaité fusionner avec la SMF lors de l'AG à Hauterive en 2017. Par conséquent, la solution retenue était de créer une Association faïtière afin de pouvoir préserver la volonté « amicale » de la SAFCN. La création de l'Association faïtière ne changera par le fonctionnement de la SAFCN. Elle remercie également Mme Célia Clerc qui a rédigé les statuts de l'Association faïtière.

Il est demandé s'il s'agit d'une fusion avec la Société des Officiers d'Etat civil. Mme Vivone Beausire répond qu'il n'est pas question de fusion entre les sociétés mais que l'Association faïtière va « chapeauter » les trois sociétés et qu'il y aura, par conséquent, deux assemblées générales par société.

Les statuts sont passés en revue page par page.

Assemblée générale de la SAFCN, vendredi 10 mai 2019 à Chézard-St-Martin

Mme Vivone Beausire rappelle que les employés du domaine technique pourront s'affilier directement à l'Association faïtière car actuellement ils ne peuvent pas être membres d'une des trois sociétés.

Il est également précisé que la SAFCN maintient ses représentations auprès d'autres organismes (contact avec l'IDHEAP, ORF, etc.). Par contre, une certaine coordination doit avoir lieu entre la faïtière et ses sociétés.

La présidente rappelle qu'avec la création de l'Association faïtière, il sera peut-être possible d'avoir un siège de plus au sein du Conseil d'administration de prévoyance.ne. En effet, les représentants des assurés sont désignés proportionnellement à leurs effectifs d'assurés actifs. Concernant la cotisation des membres collectifs versée à la SAFCN, le montant ne changera pas (elle sera toujours de CHF 50.00 mais CHF 10.00 seront reversés à l'Association faïtière - proposition du comité provisoire).

Mme Vivone Beausire estime que le comité de l'Association faïtière aura passablement de travail en terme de marketing (se faire connaître, faire de la publicité, créer un logo, etc.).

Plus aucune question n'est posée la présidente passe au vote. Les membres présents sont invités à se prononcer à la question suivante « qui est favorable à l'adhésion de l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics AF3CP » ?

- 24 oui (sans les votes du comité de la SAFCN)
- Aucune opposition
- Aucune abstention

9. Nomination de deux représentants de la SAFCN au comité de l'Association faïtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)

La présidente énonce que selon les statuts elle sera d'office au sein du comité de l'Association faïtière. Par contre, il faut un 2^{ème} représentant.

M. Clovis Fahrni demande quelle sera la charge de travail. M. Godat indique que la charge de travail va dépendre du nouveau comité mais qu'il y aura des démarches à entreprendre suite à cette soirée (faire de la publicité, imaginer un logo, créer un site internet, rédiger un éventuel communiqué de presse).

Vu l'implication de M. Patrice Godat quant à la création de l'Association faïtière, la présidente s'est approché de ce dernier afin de savoir s'il avait une quelconque envie d'être le deuxième représentant de la SAFCN au sein du comité de l'Association faïtière. La présidente rappelle d'emblée que M. Patrice Godat fait d'ores et déjà partie de la FR2C et qu'il ne pourra pas assumer les deux représentations. M. Patrice Godat précise qu'il faut compter 4 demi-journées par année pour la FR2C et que les séances ont lieu à Yverdon.

M. Clovis Fahrni propose de nommer M. Patrice Godat au comité de l'Association faïtière et de trouver une solution à l'interne s'agissant du représentant de la FR2C. Cette solution paraît être la meilleure et est retenue. La présidente rappelle toutefois qu'il faudra rapidement trouver un représentant pour la FR2C. L'Assemblée générale remercie vivement M. Patrice Godat d'accepter cette fonction et le manifeste par une acclamation !

10. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

FR2C – Formation Romande des cadres communaux

La présidente donne la parole à M. Patrice Godat dont le message est intégralement repris ci-dessous.

Madame, Monsieur,

Il y a moins de deux mois, le 22 mars 2019 plus précisément, FR2C s'est constitué en association. Si cela ne change rien pour les étudiants et au niveau des cours, cela a son importance d'un point de vue financier. En effet, le fait d'être désormais constitué en association garantit les subventions fédérales et cantonales pour les années à venir. Mais cela ne suffira pas pour renoncer au soutien des différentes associations professionnelles, dont la SAFCN. De plus, cela donne une assise juridique à la Commission, assise qui n'était pas définie jusque-là.

Concernant le diplôme de cadre en administration communale, 2018 a été une année de transition. Pas de grands bouleversements au niveau des cours, mais toujours – évidemment – des adaptations afin que la matière enseignée « colle » au plus près des activités de nos collectivités.

À propos du brevet fédéral de spécialiste en administration publique, pas de révolution non plus. En revanche, plusieurs améliorations ont été apportées pour les examens oraux. En effet, ceux qui se sont déroulés en 2018 étaient les premiers et de nombreuses erreurs de jeunesse ont été commises ; il convenait donc que cela ne se reproduise pas.

Annoncée lors de l'assemblée générale l'année dernière, la création d'un site internet pour l'association FR2C est désormais une réalité. N'hésitez pas à aller le consulter à l'adresse www.fr2c.ch, vous y trouverez toutes les informations utiles que ce soit pour le diplôme ou pour le brevet fédéral.

Enfin, j'aimerais partager avec vous mon sentiment à ce jour. Il me semble que les ambitions affichées ces dernières années ont été atteintes – je pense notamment au fait que la formation soit reconnue dans tous les cantons romands et que les diplômés peuvent désormais se présenter à un examen en vue de décrocher un brevet fédéral – et j'ai dès lors peine à imaginer la suite. Après plus de 10 ans passés dans cette commission, peut-être que je suis arrivé à un tournant et qu'il faut du sang neuf. Je dois aussi humblement constater un échec, soit celui de ne pas arriver à motiver les collaborateurs administratifs neuchâtelois à suivre en nombre cette formation, contrairement à ce qui se passe dans les autres cantons.

Naturellement, je suis à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous remercie de votre attention.

Un des deux représentants du Canton de Neuchâtel à la FR2C

Patrice Godat, chancelier de Val-de-Ruz

La présidente indique que M. Serge Rusillon a quitté son poste d'administrateur communal de la commune d'Hauterive. Ainsi, ce n'est peut-être pas un représentant qu'il faut trouver mais deux.

ORF-NE

La présidente est toujours la représentante de la SAFCN au sein de l'ORF-NE qui continue de fonctionner. La formation des apprentis est importante et elle précise que le comité de l'ORF-NE cherche toujours à améliorer le mieux possible la formation en entreprise et le soutien apporté aux apprentis mais aussi aux formateurs. La présidente indique également que l'assemblée générale de l'Association aura lieu le 22 août prochain et sera, comme chaque année, précédée d'une après-midi formative.

Actuellement, la SAFCN n'est plus membre de l'IDHEAP et il faudra reprendre ce point.

11. Détermination de la date et du lieu de l'AG de 2020

La Commune de la Grande Béroche, se propose d'accueillir l'Assemblée générale en 2020. Il est proposé de retenir la date du **vendredi 8 mai 2020**.

12. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

MM Clovis Fahrni et Cyril Pierrehumbert auront la fonction de vérificateurs des comptes 2019. Le suppléant est M. Adrien Bregnard.

13. Divers

La présidente termine rapidement en informant l'assemblée qu'elle a été approchée par M. Serge Attinger concernant les outils informatiques des communes. Il est prévu de créer avec la collaboration de l'ACN une « gouvernance ». Le but est de faire avancer les dossiers liés à l'environnement informatique des communes. La présidente informera les membres de la SAFCN des tenants et aboutissants de ce sujet ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie la commune de Val-de-Ruz pour son accueil et pour l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée générale constitutive de l'Association faitière AF3CP. Elle lève la séance à 19h00.

Pour le PV
Daniela Catalano

